

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 05 AVRIL 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RIBIERE, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur FORTIN (à Madame PARIS)
Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR)
Madame ARBORE (à Madame SONNERY)
Monsieur BECQUART (à Monsieur FABRE)

EXCUSÉ :

Monsieur ABBES

ABSENTS : Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET

Monsieur RICHER est désigné secrétaire de séance.

2024.02.15 CONVENTION EN VUE DE L'ALIMENTATION ET DE LA POSE D'UN POSTE DE TRANSFORMATION SUR LES PARCELLES COMMUNALES CADASTRÉES AB 566, 592, 595 ET 596 « LIEUDIT EN MARMORAIN »

(Rapporteur : Thierry DEROUBAIX)

Nomenclature : 2.2 – Actes relatifs au droit d'occupation et d'utilisation des sols

La Commune a été destinataire d'une demande émanant d'ENEDIS sollicitant l'autorisation de poser et d'alimenter un poste de transformation sur les parcelles cadastrées AB 566, 592, 595, et 596 propriétés de la Commune d'Ambérieu-en-Bugey au lieu-dit « En Marmorain » sur le terrain situé à côté de l'aire d'accueil des gens du voyage dont les détails sont décrits dans la convention ci-jointe.

Ces travaux interviennent pour Enercoop dans le cadre du projet de la création d'un parc photovoltaïque.

Au vu des travaux à effectuer et en qualité de propriétaire, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'octroi à titre gratuit :

- ✓ d'une convention de mise à disposition pour l'implantation et l'alimentation d'un poste de transformation sur les parcelles cadastrées AB 566, 592, 595 et 596, propriétés de la Commune d'Ambérieu-en-Bugey.

La Commission Municipale **Urbanisme – Bâtiments, Cœur de Ville – Voirie et aménagement urbain – Cadre de vie – Développement durable – Agenda 21**, lors de sa séance en date du **02 avril 2024** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **02 avril 2024** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, DÉCIDE :

1. **DE CONSENTIR** une convention de mise à disposition pour l'implantation et l'alimentation d'un poste de transformation sur les parcelles cadastrées AB 566, 592, 595 et 596, propriétés de la Commune d'Ambérieu-en-Bugey à titre gratuit ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe ainsi que tous documents afférents à ce dossier ;
3. **D'AUTORISER** ENEDIS à effectuer les travaux conformément au plan joint à la convention.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **12 AVR. 2024**

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Alain RICHER
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
0011210100046-20240405-DEL_2024_02_15-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024